

---

État détaillé des dons patriotiques faits à la Convention entre le 21 et le 30 frimaire compris, lors de la séance du 30 frimaire an II (20 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

État détaillé des dons patriotiques faits à la Convention entre le 21 et le 30 frimaire compris, lors de la séance du 30 frimaire an II (20 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 42-45;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_82\\_1\\_37135\\_t1\\_0042\\_0000\\_7;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37135_t1_0042_0000_7;)

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

d'or et d'argent, un devant d'autel et 98 livres en pièces d'or et d'argent monnayés.

Les mêmes commissaires annoncent qu'il s'est fait dans leur commune, en faveur des défenseurs de la liberté, une souscription qui a produit des chemises, des bas, des souliers, d'autres effets et des étoffes; ils demandent en quelles mains doivent être déposés ces dons, et par quelle voie ils peuvent les faire parvenir à leur destination.

Le Président répond, et la Convention accorde les honneurs de la séance aux pétitionnaires; ordonne la mention honorable de leur adresse et son insertion au « Bulletin » (1).

La citoyenne Rouget expose qu'associée par ses parents à un vieillard, elle l'a quitté le jour même de son mariage; que déguisée en homme et travaillant dans une carrière de plâtre près Chalon-sur-Saône, elle s'enrôla dans les levées qui se firent à cette époque; qu'elle a combattu les ennemis de la République à Deux-Ponts, à Hambourg et à Lyon, où elle a été blessée. Elle demande des secours et la permission de continuer son service.

Le Président répond et invite la pétitionnaire aux honneurs de la séance.

Sur la motion d'un membre,

« La Convention nationale décrète la mention honorable du patriotisme de la citoyenne Rouget, l'insertion de sa pétition au « Bulletin » et son renvoi au comité des secours publics (2).

Le citoyen Lefebvre, au nom du citoyen Jacques Garby, cultivateur à Montchevrel, détenu par ordre de la municipalité de cette commune, demande sa liberté; il dénonce les membres de cette municipalité, dont 6 ont été mis en arrestation par un des représentants du peuple dans le département de l'Orne. Il dépose sur le bureau plusieurs pièces à l'appui de sa pétition.

La Convention renvoie le tout au comité de sûreté générale (3).

*Etat des dons patriotiques faits à la Convention nationale, depuis et compris le 21 frimaire de l'an II de la République, jusques et compris le 30 du même mois.*

*Du 21 frimaire.*

Le contrôleur principal des Messageries nationales a envoyé, de la part des conducteurs des messageries, 652 livres en assignats, pour les frais de la guerre.

Le citoyen Maignet, député, a remis une décoration militaire et un brevet, lesquels lui ont été remis lors de sa commission à *Ville-Affranchie*.

Le comité de surveillance de Belley a envoyé une médaille de cuivre, une d'argent doré représentant le mariage de feu Louis Capet, une d'argent représentant son sacre, et 6 liv. 12 s. en monnaie d'argent.

La commune de Neuchâtel-en-Bray a fait parvenir 5 décorations militaires.

Le citoyen Lemasson-Lacaprie, de Meung, département du Loiret, a déposé sur le bureau 790 livres en assignats.

Le citoyen Louis Guyot, notaire public, demeurant à Guerrein depuis le mois de mai dernier, fait don à la République du remboursement de son office de notaire qui, dans le moment, est soumis à la liquidation, à la diligence du citoyen Duval, homme de loi, rue de Bondy, n° 23. (Il ne dit pas la somme.)

Le citoyen Cossigny a fait don de son brevet de pension de 1,800 livres par an, à laquelle il renonce. Il renonce aussi à la prétention par lui formée pour indemnité sur l'entreprise dont il a été chargé à l'Ile-de-France, d'une plantation de bois noirs, dans les années 1781, 1782, 1783, 1784, prétention qu'il avait portée au bureau de liquidation.

Le citoyen Lefranc a envoyé, au nom de son fils, son brevet de capitaine commandant le vaisseau *l'Entreprenant*; il désire qu'il serve à faire une gargousse; il a joint à cet envoi une lettre de change sur Pontet, au petit Dunkerque, de la somme de 50 livres.

*Du 25 dudit.*

Le citoyen Jean-Louis Pezant, procureur de la commune d'Amplepuis, chef-lieu de canton, district de Villefranche, a fait remise de la finance de son office de notaire, au principal de 150 livres et des intérêts, pour raison de quoi il est enregistré au bureau de liquidation des offices de notaires, sous le n° 3789.

La Société populaire de Roanne a envoyé une décoration militaire et un brevet.

Le citoyen Chenal, caporal au 19<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, compagnie de Saint-Clerc, à Caen, a donné un assignat de 5 livres.

Un paquet sans lettre indicative contenait 14 décorations militaires et 3 médailles de la Fédération de 1789.

Le citoyen Chauvassaignes, commandant les troupes cantonnées à Cerizay, a envoyé, par l'intermission des membres de la Société républicaine de Bressuire, 72 livres en écus en un bon de la poste.

Le citoyen Louchet, député, a déposé, au nom d'un maire, un assignat de 10 livres et un écu de 6 livres.

Le citoyen Bezard, député, a déposé une médaille d'or, représentant le mariage de feu

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 371.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 372.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 372.

Louis XVI, laquelle provient du citoyen Morgan, colonel au 9<sup>e</sup> régiment de hussards.

*Du 23 dudit.*

Le procureur général syndic du département du Morbihan a envoyé une décoration militaire.

La commune d'Auvillard, département de Lot-et-Garonne, a envoyé 6 décorations militaires.

Le citoyen Petitpain fils, de Rochefort, a envoyé, par l'intermission du citoyen Lequinio, une décoration qu'il a trouvée devant la porte de la maison commune.

Les administrateurs du district de Saint-Aignan ont envoyé une décoration militaire.

Les administrateurs et procureur syndic du district de Janville, département d'Eure-et-Loir, ont envoyé 4 décorations militaires sans brevet.

Le citoyen Dupin, procureur général syndic du département de l'Hérault, à Montpellier, a envoyé une décoration militaire et un brevet.

Le citoyen Lequinio, représentant du peuple à Rochefort, a envoyé 30 décorations militaires et les brevets.

Les volontaires, sous-officiers et officiers du bataillon du district de Louhans, département de Saône-et-Loire, ont envoyé 728 liv. 15 s. en assignats, pour les frais de la guerre.

Le citoyen Moite, sculpteur, a fait déposer par Guffroy, député, 2 médailles de cuivre, représentant, l'une, Bailly, premier maire de Paris; l'autre, la jonction souterraine de la Somme à l'Escaut, et 1 d'argent, représentant le soi-disant Louis-le-Grand.

Les citoyens du bataillon du district de Compiègne, en garnison au Havre, ont fait déposer par leur adjudant-major, en argent, 59 liv. 8 s.; en assignats, 112 liv. 10 s.

Plus, de la part du citoyen Darras, commandant le bataillon, une pièce d'argent, représentant le mariage du ci-devant roi.

3 boucles de jarretières et 1 bouton d'argent.

L'adjudant-major du bataillon de Compiègne a déposé ses épaulettes en argent, de lieutenant du 83<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Le citoyen François, de la section du Temple, a déposé sur le bureau deux notes du bureau de liquidation, l'une énonciative d'une liquidation sous le n<sup>o</sup> 18928, montant à la somme de 128 liv. 5 s.; l'autre, sous le n<sup>o</sup> 3027, de la somme de 200 livres en principal, d'une rente de 10 livres sur la communauté des maîtres maçons, et les arrérages qui lui sont dus depuis cinq années; plus une bourse de 68 jetons; il donne le tout pour les frais de la guerre.

Le citoyen Jacob Azévedo, rue des Fossés-Montmartre, a fait don à la République de sa

pension annuelle de 6,000 livres sur le Trésor national; il a déposé son brevet du 26 juillet 1790.

*Du 24 dudit.*

Le général Lessac a envoyé, pour les frais de la guerre, 400 livres en assignats.

La commune de Louversey, district d'Evreux, a envoyé un calice avec sa patène, un grand ciboire et un soleil, un petit ciboire, le tout en argent, pesant 3 marcs 6 onces; plus, un billet de 50 livres.

Le citoyen Joseph-Alexandre Dandelin, ancien capitaine de canonniers au régiment de Grenoble, du corps de l'artillerie, a fait don à la République de sa pension annuelle de 680 livres, et neuf mois d'arrérages qui lui sont dus; il a déposé son brevet du 1<sup>er</sup> juillet 1779.

Le citoyen Thuriot, député, a déposé 3 décorations militaires et 3 brevets; plus, 4 médailles de la Fédération de 1790, en cuivre, ainsi qu'un prix provincial de Montereau.

Le citoyen Bessin, maire de la commune de Notre-Dame-du-Hamel, département de l'Eure, a déposé une décoration militaire et un brevet.

Le citoyen Dufresne, procureur de la commune de Brumet, département de l'Aisne, a envoyé une décoration militaire sans brevet.

La municipalité de Tonnerre a envoyé 2 décorations militaires et un brevet.

La municipalité de Brionne a envoyé une décoration militaire et un brevet.

La commune de Vincelles, près Auxerre, a envoyé une décoration militaire.

Le procureur syndic du district d'Auxerre a envoyé 3 décorations militaires et 3 brevets.

*Du 25 dudit.*

Le citoyen Thuriot, député, a déposé une décoration militaire et un brevet.

Les citoyens de la commune de Sens, ci-après nommés, ont donné, pour les frais de la guerre, savoir :

Le citoyen Pelletier, en assignats . . . . .	200 liv.
Le citoyen Mar angis, <i>idem</i> . . . . .	150
Le citoyen Saudrier, <i>idem</i> . . . . .	5
Le citoyen Vinot, <i>idem</i> . . . . .	5
Le citoyen Fauvelot, en or . . . . .	24
Le citoyen Lebreton, prêtre, <i>idem</i> . . . . .	24
Le citoyen Aquot, en argent . . . . .	6
Le citoyen Adenis, <i>idem</i> . . . . .	6

Total . . . . . 420 liv.

Le citoyen Dupin, député, a déposé une décoration militaire et un brevet.

*Du 26 dudit.*

Un membre, au nom du citoyen Légier, cultivateur peu fortuné, et maire de la commune de Neret, district de la Châtre, département de l'Indre, offre à la patrie, pour les frais de la guerre, la somme de 96 livres en 2 pièces d'or; il dépose également sur le bureau les actes qui constatent une créance de 333 liv. 6 s. 8 d. pour le même objet, laquelle somme lui est due par la nation.

Les citoyens Jean-Baptiste Thevain, juge de paix du canton de Sommevoire, François-Nicolas Thevenin, officier retiré, demeurant à Sommevoire, et Nicolas Thevenin, curé de Robert-Maguelt, ont abandonné à la nation un contrat par indivis, au principal de 1,200 livres sur l'Hôtel de Ville de Paris, avec les intérêts échus.

La Société populaire de la Ferté-sur-Marne a fait offrande à la République de 50 jetons en argent.

La municipalité de Barbonne, district de Sézanne, département de la Marne, a fait déposer 3 décorations militaires, par le citoyen Choignat.

Le citoyen Laignelot, député, a remis sur le bureau une petite boîte d'argent doré, autour de laquelle sont écrits ces mots : *Louis Vignier, Marie-René-Victoire Bezon, unis à jamais, contenant 3 pièces d'or, dites demi-portugaises.*

*Du 27 dudit.*

La Société populaire et patriotique d'Orange a déposé une médaille de bronze doré, représentant d'un côté la face de feu Louis XVI, et de l'autre la séance du 4 août 1789.

Le citoyen Richouff a envoyé 15 liv. 6 s. en un bon de la poste de Brest, du 9 frimaire.

Le corps municipal, la Société populaire et tous les citoyens de la commune de Malesherbes ont envoyé 268 livres en assignats pour les frais de la guerre.

Jean-Baptiste Bouin, de Vénérolle, ci-devant province de Picardie, a envoyé sa décoration de la Bastille.

Les citoyens Denis Delpouy, Mottié et Boulanger, commissaires de la commune de Coulommiers, ont déposé sur le bureau de la Convention 11 décorations militaires, dites de Saint-Louis; 2 de Malte, une autre de Malte, enrichie de brillants faux, et un chiffre entouré d'or, portant les lettres *M. B.*

La Société populaire de Luxeuil a envoyé une décoration militaire, dont le brevet a été brûlé. Le citoyen Lhomme, républicain montagnard de Sancoins, et procureur syndic de ce district, a envoyé une décoration militaire et une de Malte.

Les administrateurs du district de Libourne ont envoyé 2 brevets, 1 décoration militaire, et

1 assignat de 50 livres pour tenir lieu de l'autre décoration.

La Société populaire des sans-culottes d'Illiers, district de Chartres, a fait déposer 7 médailles de bronze, dont une dorée, de la Fédération d'Orléans, du 9 mai 1790.

La municipalité de Ferney-Voltaire a envoyé un calice, une patène, un ciboire et un ostensor, pesant 40 onces 2 deniers.

2 paires de boucles d'argent; 6 médailles en argent de plusieurs grandeurs, et une petite pièce d'or frappée en 1702.

Plus, 1,269 livres en assignats, pour les frais de la guerre.

Le citoyen Dalignon, receveur du droit d'enregistrement à Cognac, a envoyé pour les frais de la guerre 42 livres en écus.

Le bataillon de l'Indre a envoyé, par l'intermission du citoyen Pichegru, général en chef de l'armée du Rhin, une somme de 1,831 liv. 15 s. en assignats; plus, 22 liv. 3 s. en numéraire, en tout 1,853 liv. 18 s.; 3 pièces d'argent portant le chiffre VI, et une clef de chambellan, d'argent doré, entourée de glands en or, et pesant 2 onces 4 gros.

La municipalité de Sucey a fait déposer une décoration militaire.

Le citoyen Leriget cadet, capitaine d'invalides à Ruffec, a fait passer une pièce d'or, frappée en pays étranger en 1707, pesant 2 gros et demi.

*Du 28 dudit.*

La Société populaire de Brilhac a envoyé 47 livres en assignats, pour les frais de la guerre.

Le citoyen Jean Bon Saint André, représentant du peuple à Cherbourg, envoie 58 livres en assignats, qui lui ont été remis par la commune de Hardinvast; il annonce l'envoi de l'argenterie de l'église de cette commune à la Convention.

La commune de Sucey, district de Corbeil, a envoyé la décoration militaire d'un citoyen, dont elle a brûlé les brevets.

Le citoyen Louis Liance, de la commune de Fismes, a envoyé, par l'intermission du citoyen Boude, 2 assignats de 100 sols.

La commune de Béziers a envoyé une décoration militaire.

Le citoyen Mollet, président de la Société populaire d'Avesnes, a déposé sur le bureau, au nom de ladite Société, un collier de *roi du Papegai* composé de 19 fragments ou mailles, de 14 plaques tant grandes que petites, d'un oiseau, le tout d'argent doré, et garni de franges en argent, lequel collier appartenait à la ci-devant compagnie de l'Arquebuse établie à Avesnes; plus, une plaque d'argent portant le nom de *Comines*, et 25 liv. 19 s. en numéraire.

Le citoyen Richaud, député, a déposé une décoration militaire et un brevet.

Il s'est trouvé sur le bureau du citoyen Président 4 décorations militaires.

Les officiers municipaux de Versailles ont apporté 48 décorations militaires; plus une médaille d'argent représentant un pélican, et dont la flatterie faisait allusion au dernier roi des Français déposée à la municipalité de Versailles, le 27 frimaire par le citoyen Bluteau.

*Du 29 dudit.*

Le procureur syndic du district de Montauban a envoyé une décoration militaire et un brevet.

Une boîte de sapin, portant le nom de Chaubourg, sous les n<sup>os</sup> 742 et 864, annonçant 4 marcs 2 onces 6 gros d'argenterie, contenait un ciboire avec son pied en argent; un soleil en argent, sans pied, lequel s'adapte au pied du ciboire; un petit ciboire ou custode; un calice avec sa patène, en argent doré.

Le citoyen Pierre Noël a envoyé, par l'intermission de la municipalité de la Capelle, son brevet et sa médaille de la Bastille; il y a joint un assignat de 50 livres.

Le vrai sans-culotte Corbillet, peintre de Dijon, a envoyé 3 pièces d'argent, représentant d'un côté feu Capet, et, de l'autre, les armes de la commune de Langres, pesant 2 onces 5 gros.

Le secrétaire de la municipalité de Briey a envoyé une décoration militaire.

Le citoyen Dupin, procureur général syndic du département de l'Hérault, a envoyé une décoration militaire.

Le citoyen Jousselin, procureur syndic d'Anceis, a envoyé, de la part du citoyen Bourget, président du district, un galon de manteau et une pièce d'or de 12 livres.

Le citoyen Dussert, ancien chirurgien-major, a fait don à la nation, pendant tout le temps de la guerre, et même après, de sa pension annuelle de 600 livres sur le Trésor national. Il a remis son brevet du 1<sup>er</sup> janvier 1781.

Le citoyen Ferdinand Dubois, de Champlitte, employé au directoire du district de Champlitte, a fait déposer la médaille qu'il a reçue à la Fédération du 14 juillet 1790.

Le citoyen Déclus, chef du bataillon de Seine-et-Marne, a fait parvenir, par l'intermission du ministre de la guerre, un assignat de 25 livres.

Les citoyens Jean-Henri Vidal et Jean-François Roure, perruquiers à Grasse, département du Var, ont fait parvenir, par l'intermission du procureur général syndic de ce département, chacun sa lettre de maîtrise, dont la finance, pour Vidal, est de 600 livres et l'autre de 200 livres.

Le citoyen Prémiait fait don à la République de sa lettre de maître relieur, colleur, etc., dont la finance est de 150 livres, et des arrérages qui peuvent lui en être dus.

*Du 30 dudit.*

La section de l'Égalité de la commune de Lisieux a fait déposer une décoration militaire et un brevet.

Le citoyen Jacques, commissaire chargé par le comité de surveillance de Ruffec, département de la Charente, a déposé sur le bureau de la Convention 9 décorations militaires et 3 brevets.

Les officiers municipaux de Condac, près Limoges, ont envoyé à la Convention un ostensor, un ciboire, une petite custode, un calice et sa patène, le tout en argent, pesant 9 marcs 3 onces 4 gros.

Les commissaires députés de la Société populaire de Harfleur ont déposé sur le bureau 6 assignats de 50 livres; 1 de 400 livres; 1 de 5 livres; 1 de 1 liv. 15 s.; 2 de 15 s.; 9 gros écus; 3 petits; 2 pièces de 24 s.; 8 de 15 s.; 2 médailles, représentant, l'une Louis XV, l'autre le mariage du ci-devant roi; 1 écu de la minorité de Louis XV; 1 piastre de 5 liv. 5 s.; 1 pièce de Sardaigne, frappée en 1770; une autre pièce d'argent frappée en 1709.

Le citoyen Puyforçat, maire d'Orly, département de Paris, a envoyé 100 livres en assignats, pour celui que la Convention en jugera digne (1).

La séance est levée à 4 heures (2).

*Signé : VOULLAND, Président; CHAUDRON-ROUSSAU, Marie-Joseph CHENIER, RICHARD, ROGER-DUCOS, REVERCHON, BOURDON (de l'Oise), secrétaires.*

**PIÈCES ET DOCUMENTS NON MENTIONNÉS AU PROCÈS-VERBAL, MAIS QUI SE RAPPORTENT OU QUI PARAISSENT SE RAPPORTER A LA SÉANCE DU 30 FRIMAIRE AN II (VENDREDI 20 DÉCEMBRE 1793).**

I.

LES ADMINISTRATEURS DU DÉPARTEMENT DE PARIS RENDENT COMPTE DES TRAVAUX AUXQUELS ILS SE SONT LIVRÉS (3).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (4).

*Les administrateurs du département de Paris rendent compte des travaux auxquels ils se*

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 372 à 383.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 383.

(3) L'adresse des administrateurs du département de Paris n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 30 frimaire an II, mais il y est fait allusion dans les comptes-rendus de cette séance publiés par la plupart des journaux de l'époque.

(4) *Moniteur universel* n<sup>o</sup> 92 du 2 nivôse an II